

LE LOBBY DE RESSOURCES UTICA INC
POUR UN FORAGE EXPLORATOIRE
DANS LE PARC INDUSTRIEL DE BÉCANCOUR
DE MARS 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2021

Présenté à l'assemblée générale du Regroupement Vigilance Hydrocarbures Québec

Yves Mailhot et Danielle Rochette
Comité de citoyens responsables de Bécancour (CCRB)

13 juin 2021

Il est de notoriété publique que les compagnies gazières cherchent un moyen de pouvoir justifier un projet pilote expérimental quelque part dans la vallée du Saint-Laurent.

- Elles ont même engagé des poursuites juridiques contre le gouvernement du Québec pour tenter de faire des gains à ce sujet.
- Une telle étape constituerait pour elles le pied dans la porte nécessaire pour pouvoir finalement un jour développer leur industrie dans une première région, puis dans le reste des Basses-Terres du Saint-Laurent.
- Connaissant leur intérêt pour Lotbinière et Bécancour, notre comité s'intéresse de près aux comptes rendus annuels des comités de suivi des deux gazières implantées dans Bécancour: Questerre et Utica.

Les comités de suivi

La Loi sur les hydrocarbures impose l'obligation à tout titulaire d'une licence d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures de constituer un comité de suivi.

Objectif: favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble d'un projet d'exploration, de production ou de stockage.

(cf. article 28 de la Loi sur les hydrocarbures)

Composition du comité de suivi

- Les membres du comité sont choisis selon le processus déterminé par le titulaire de la licence et approuvé par le ministre. Il détermine également le nombre de membres qui compose le comité.
- Le comité est composé d'au moins un représentant du milieu municipal, d'un représentant du milieu économique, d'un représentant du milieu agricole, d'un citoyen et, le cas échéant, d'un représentant d'une communauté autochtone consultée par le gouvernement à l'égard de ce projet.
- Le comité est constitué majoritairement de membres indépendants du titulaire. Tous doivent provenir de la région où le territoire de la licence se situe.

(cf. article 28 de la Loi sur les hydrocarbures)

Fréquence des réunions du comité de suivi

Le comité se réunit au moins une fois par année.

Au plus tard 15 jours après chaque réunion, le comité transmet au titulaire un compte rendu de celle-ci. Le titulaire le publie sur le site Internet dédié au comité dans les 15 jours ouvrables qui suivent sa réception.

(cf. article 11 du Règlement sur les licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures)

Nous avons découvert deux indices très éloquents de l'intérêt clair de Ressources Utica inc. et des démarches entreprises par cette compagnie pour tenter d'obtenir un projet pilote dans Bécancour:

1. Un rapport du Comité de suivi # 4 Ressources Utica Sud-Ouest – Bécancour (Licences d'exploration 2006RS184 et 2009RS286) de la compagnie Ressources Utica Inc concernant une réunion tenue le 21 décembre 2020.
2. Les inscriptions au registre des lobbyistes du gouvernement.

1- Extraits du rapport du Comité de suivi #4 Ressources Utica Sud-Ouest – Bécancour, 21 décembre 2020

- *« Le projet à Bécancour constituerait une vitrine technologique, où l'on pourrait notamment produire notre gaz naturel sur place et le vendre aux utilisateurs locaux dans le parc industriel. »*
- *« Cette production de gaz naturel local pourrait facilement remplacer le gaz naturel actuellement consommé au Québec qui est presque entièrement importé des États-Unis. »*
- *« Si des modifications légales permettaient éventuellement de recourir à cette méthode de stimulation efficace (...la fracturation hydraulique) et communément utilisée partout ailleurs, nous souhaiterions que dans le cadre d'un projet pilote des tests de production soient effectués suite à divers essais de stimulations par stimulation hydraulique. »*
- *« La réalisation d'un projet pilote accompagné d'essais de production bien monitorés (suivi scientifique indépendant) faisait partie des recommandations de l'Étude environnementale stratégique (ÉES) sur les gaz de shales de 2014. »*

Rapport du Comité de suivi # 4 Ressources Utica Sud-Ouest – Bécancour

Projet GéoÉnergie Bécancour: plusieurs objectifs de développement de projets énergétiques durables dans la région de Bécancour sont indiqués, notamment:

- *développer une infrastructure comparable à celles de St-Flavien et Pointe-du-lac qui sont en opération depuis près de 30 ans.*
- *valoriser le potentiel gazier des unités géologiques profondes*

Sur une carte, on encercle une zone à l'intérieur de laquelle
on peut lire : production de gaz naturel.



Production de saumure et d'énergie géothermique

Stockage
CO²

Production
de gaz naturel

2- Les inscriptions au registre des lobbyistes du gouvernement.

La consultation du registre permet d'apprendre qu'au cours des années 2019, 2020 et 2021, un total de cinq lobbyistes ont été inscrits pour travailler pendant différentes périodes au profit de la compagnie Ressources Utica Inc et que certains mandats se poursuivent jusqu'au 31 décembre 2021.

La description textuelle des mandats les plus pertinents relatifs à des projets qui pourraient être réalisés dans le parc industriel de Bécancour sont :

1. Représentations auprès des ministères concernés afin d'obtenir l'ensemble des autorisations requises pour un projet éventuel de forage exploratoire dans les Basses-Terres du Saint-Laurent.
2. Attribution d'un permis, d'une licence, d'un certificat ou d'une autre autorisation. L'attribution d'un contrat, autrement que dans le cadre d'un appel d'offres public, d'une subvention ou d'un autre avantage pécuniaire, ou l'attribution d'une autre forme de prestation déterminée par règlement du gouvernement.
3. Représentations auprès de titulaires de charges publiques afin d'obtenir l'ensemble des autorisations requises, incluant notamment les autorisations émises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement de même que les permis et licences requis en vertu de la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements. Le projet pilote serait supervisé par le Gouvernement du Québec ainsi qu'une équipe de scientifiques reconnus. Les représentations visent également à obtenir une aide financière gouvernementale (subventions ou autres contributions).

Période
couverte :
2019-03-20
au 2021-
12-31

Représentations auprès des ministères concernés afin d'obtenir l'ensemble des autorisations requises pour un projet éventuel de forage exploratoire dans les Basses-Terres du Saint-Laurent. Les autorisations visées incluent notamment des certificats d'autorisation émis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Nom de l'institution	Nature de la charge
Assemblée nationale	Tous les députés
Ministère de l'Économie et de l'Innovation	Ministérielle Sous-ministérielle Encadrement Professionnelle
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	
Ministère des Finances	
Ministère du Conseil exécutif	

Période
couverte :
2020-07-
01 au
2021-12-
31

Les permis et licences requis en vertu de la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements (dont notamment les autorisations de forage et de complétion et l'autorisation d'exploitation de la saumure) afin de réaliser un projet pilote de mise en valeur de la géo-énergie (séquestration du CO₂, production carbonéutre de gaz naturel, production de saumure naturelle et projet pilote d'extraction des minéraux critiques et stratégiques et de l'énergie géothermique) par une approche d'économie circulaire dans le parc industriel de Bécancour. Le projet pilote serait supervisé par le Gouvernement du Québec ainsi qu'une équipe de scientifiques reconnus.

Nom de l'institution	Nature de la charge
Assemblée nationale - circonscription de Nicolet-Bécancour	Encadrement Professionnelle
Investissement Québec	
Ministère de l'Économie et de l'Innovation	Ministérielle Sous-ministérielle Encadrement Professionnelle
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	
Ministère des Finances	
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	
Ministère du Conseil exécutif	
Ministre responsable de la région de la Mauricie (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale)	

EN SYNTHÈSE FINALEMENT, LE LOBBY DE RESSOURCES UTICA INC POUR UN FORAGE EXPLORATOIRE ET DE COMPLÉTION DANS LE PARC INDUSTRIEL DE BÉCANCOUR DE MARS 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2021 NOUS SEMBLE ÊTRE:

- UN PROJET DE PRODUCTION « CARBONEUTRE » DE GAZ, QUALIFIÉ DE « GAZ NATUREL »
- QUI POURRAIT N'ÊTRE RIEN D'AUTRE QUE DU GAZ DE SCHISTE LOCAL
- EXTRAIT AU MOYEN DE TECHNIQUES DE FRACTURATION EXPÉRIMENTALES NON ENCORE ÉPROUVÉES
- EN COLLABORATION AVEC ET FINANCÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC?

Voilà donc des preuves qu'un projet pilote est présentement souhaité par la compagnie Ressources Utica Inc. et que le lobby est bien déployé.

Bien masqué au travers d'un ensemble de sous-projets de captage de CO², de géothermie, de saumure et d'économie circulaire, il pourrait malheureusement même être soutenu et financé par le gouvernement, si celui-ci cède au lobby exercé par la compagnie.

Voyez-vous le cheval de Troie galoper en direction de la vallée du St-Laurent?

- Nous avons rencontré en avril nos élus municipaux du Conseil de ville de Bécancour et Donald Martel, notre député de la circonscription de Nicolet-Bécancour. Notre démarche visait à:
 - Vérifier s'ils sont informés de ce projet pilote de production carboneutre de gaz naturel potentiellement en planification dans le parc industriel par la compagnie Utica
 - S'assurer que leur position clairement et publiquement manifestée à plusieurs reprises depuis 2014 de ne pas vouloir d'exploitation du gaz de schiste sur notre territoire est toujours la même
 - Demander qu'ils s'engagent à utiliser tout leur lobby politique afin que ne soit pas autorisé sur notre territoire un tel projet pilote d'extraction de gaz susceptible de devenir un jour la première étape du développement de cette industrie dans l'ensemble des Basses-Terres du Saint-Laurent

COMMUNIQUÉ de PRESSE, Bécancour le 12 avril 2021

POURQUOI la filière du gaz de schiste poursuit son lobby auprès de nos élus et d'Investissement Québec?

L'entreprise gazière Ressources Utica souhaite développer un projet pilote dans les Basses-Terres du St-Laurent. Elle a ciblé Bécancour comme porte d'entrée pour une production « carboneutre de gaz naturel » utilisant une forme de stimulation ou de complétion, qui ne sont que d'autres mots pour dire « fracturation ».

Quels sont les agissements des lobbyistes?

Cinq agents engagés et rémunérés par Ressources Utica sont inscrits au registre des lobbyistes du gouvernement afin d'influencer nos élus et ils ont pour objectifs (1) de :

- Promouvoir des projets imbriqués tels que le captage de CO2, la géothermie profonde, l'exploitation de saumure et, bien masquée à travers ces projets, la production de gaz de schiste présenté comme « gaz naturel carboneutre ».
- Rechercher du financement public pour ces projets. (Projets dont les coûts ne sont pas estimés, les technologies pas éprouvées et dont les bénéfices pour l'ensemble de la population sont loin d'être démontrés.)

Pas d'acceptabilité sociale!

L'extraction du gaz de schiste par fracturation (stimulation ou complétion) n'a jamais obtenu l'acceptabilité sociale. Elle est pointée du doigt pour ses émissions importantes de méthane (GES). Deux BAPE ont démontré les risques associés à cette industrie. La prétention quant à l'utilisation de nouvelles technologies d'exploitation « durables » n'a pas été démontrée.

Les citoyens réclament des actions pour diminuer activement nos émissions de GES afin d'éviter l'accélération des changements climatiques et d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement. Toute activité de cette industrie va à l'encontre de ces objectifs.

Il est de notre devoir d'en informer la population.

Comité de citoyens responsables de Bécancour

Nicole Racine, porte-parole
819-294-2424

(1) Voir informations détaillées ci-jointes



— 14 avril 2021 3h00 / Mis à jour à 4h15

Le spectre du gaz de schiste refait surface à Bécancour

Partager



MARC ROCHETTE
Le Nouvelliste

Nouvel été.
Nouvelles de l'été.

Avons-nous un projet d'action défini pour nous manifester et auquel le RVHQ pourrait contribuer? Pas encore, parce que:

- Nous sommes en attente de l'impact du jugement du procès d'Utica contre le gouvernement à Gaspé
- Le dossier du gaz de schiste n'est pas d'actualité et ce n'est pas le temps de brandir des épouvantails (perte de crédibilité)
- Aucune annonce officielle de projet de ce genre n'a été encore faite
- Avez-vous des suggestions d'actions? Si oui, nous sommes ouverts à en discuter, aujourd'hui ou plus tard.

Nous faisons par contre appel à vos compétences sur quelques sujets en vue de préparer nos analyses sur d'éventuels projets ou de réagir rapidement à une annonce de la compagnie ou des responsables du parc industriel.

- Problématiques additionnelles existantes pour lesquelles nous manquons d'expérience:
 - Géothermie
 - Extraction et production de saumure naturelle
 - Séquestration et stockage du CO²
 - Extraction des minéraux critiques et stratégiques

Les comités de suivi de Ressources Utica inc. dans la vallée du Saint-Laurent

- Ressources Utica Joly- Joly
Arthabaska-Érable
- Ressources Utica Sud-Ouest – Bécancour
la Vallée du Richelieu
Maskoutains
Nicolet
Richelieu
Trois-Rivières-Chenaux
- Ressources Utica Nord-Est – Maskinongé-D'Autray-L'Assomption
Québec-Portneuf

Références utiles

- Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures, MERN, pages 47 à 71.
- Guide pour l'organisation d'un comité de suivi, MERN
- <https://ressourcesutica.com/comites-du-suivi/>
- <https://comite-suivi-questerre.ca/>

Et merci de votre écoute !!!